

PROCES VERBAL DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

SCEANCE DU 27 FEVRIER 2017

Le 27 Février 2017 à 20h30, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion de la mairie sous la présidence de M. Jean-Jacques SIMEON, maire.

Etaient présents : M. SIMEON Jean-Jacques, Mme GUILLOT Gisèle, M. SADARGUES Marc, M. BOTTURA Jean-Louis, M. CABARROQUE Jean-Claude, M. Robert LOIDI, M. JURADO Jean-Claude, Mme HAAS Nicole, M. GENSSLER Bernard, Mme FRANCK Hélène, Mme Anne Marie COUZINET, Mme PUY Françoise, Mme Martine GONCALVES

Etaient Absents excusés : M. Claude AROUXET, Mme TRILLES Sophie a donné procuration à LOIDI Robert, Mme DE RUS LLORDEN Coralie, Mme LE FRANC Audrey, M. CATALA Damien, M. Patrice BAYON

Etait absent :

Secrétaire : M. SIMEON Jean-Jacques

Ordre du jour :

01. Approbation du compte rendu du dernier Conseil municipal,

Administration générale :

02. Délibération autorisant une demande de subvention auprès du Conseil départemental et de la Région pour la rénovation de l'Eglise,

03. Délibération sollicitant une subvention auprès du Conseil départemental et de la Région pour la fête de la musique 2017,

04. Convention avec le Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents pour le loyer,

05. Convention financière avec la mairie de Cadours (frais de carburant pour les Restos du cœur),

06. Délibération annulant la création d'une régie de recettes portant la vente de bois,

07. Modification du bail de la SCM Klimine, Coppolani, Pons, Durrieu,

08. Sdehg : rénovation éclairage rue des Violettes.

Avis :

09. Avis sur le Plan de Déplacement Urbain SMTC/TISSEO.

01. Approbation du compte rendu de la dernière réunion du Conseil municipal :

M. le Maire donne par la suite lecture du procès-verbal du dernier Conseil municipal en date du 27 février 2017 et propose aux membres du Conseil municipal de bien vouloir l'approuver.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité sans débat.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

02. Délibération sollicitant une demande de subvention auprès du département et de la région pour la rénovation de l'Eglise :

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité après l'intervention de M. Jean-Jacques SIMEON et M. Robert LOIDI. Il s'agit d'un projet important pour la commune.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité sans débat.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

03. Délibération sollicitant une subvention auprès du Conseil départemental et de la Région pour la fête de la musique 2017 :

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité après l'intervention de M. Bernard GENSSLER et de M. Robert LOIDI. La somme demandée est de 1 900 € pour chaque collectivité.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité sans débat.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

04. Convention avec le Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents pour le loyer du bureau :

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité après l'intervention de M. Jean-Jacques SIMEON qui précise que le montant du loyer est de 183 € mensuel avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité sans débat.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

05. Convention financière avec la mairie de Cadours (frais de carburant pour les Restos du cœur)

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité après l'intervention de M. Jean-Jacques SIMEON qui précise que la participation de la mairie de Cadours s'élève à 35 € par semaine durant la période d'activité des Restos du cœur.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité sans débat.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

06. Délibération annulant la création d'une régie de recettes portant la vente de bois :

La régie ne sera pas créée, elle sera annexée à une régie existante, la régie marché. Il convient donc d'annuler la délibération 2017/07.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité sans débat.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

07. Modification du bail de la SCM Klimine, Coppolani, Pons, Durrieu :

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité sans débat. La modification du présent bail intègre la venue dans la SCM du docteur DURRIEU.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

08. Sdehg : rénovation éclairage rue des Violettes :

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité sans débat.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

09. Avis sur le Plan de Déplacement Urbain SMTC/TISSEO.

Ainsi fait et délibéré le 27 Février 2017

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

LE MAIRE

SIMEON Jean-Jacques

LES ADJOINTS

CABARROQUE Jean-Claude

GUILLOT Gisèle

GONCALVES Martine

LOIDI Robert

LES CONSEILLERS DELEGUES

GENSSLER Bernard

LES CONSEILLERS

BOTTURA Jean-Louis

COUZINET Anne-Marie

FRANCK H el ene

JURADO Jean-Claude

HAAS Nicole

PUY Fran oise

SADARGUES Marc